



Préavis démission pour contrat cdi

Par **mitchesse**, le **08/07/2009** à **18:37**

Bonjour, rn
voilà mon soucis je suis négociatrice immobilier vrp convention collective 3090
date d'entrée dans mon entreprise 01/03/2009 en cdi, date d'ancienneté 12/05/08 en contrat pro. rn
je dois démissionner car j'ai trouvé un autre en emploi je n'arrive pas à savoir mon délai de préavis. rn
j'attends de vous une réponse le plus rapidement possible rn
car mon poste prend effet le 1/09/2009 rn
merçi

Par **ptitchameau**, le **20/07/2009** à **23:17**

Bonsoir, rn
j'ai trouvé cet article, il concerne les VRP : rn
Article L7313-9 rn
En cas de rupture du contrat de travail, la durée du préavis ne peut être inférieure à : rn
1° Un mois durant la première année de présence dans l'entreprise ; rn
2° Deux mois durant la deuxième année ; rn
3° Trois mois au-delà. rn
Cdt, rn
M.M

Par **Visiteur**, le **21/07/2009** à **07:54**

bonjour, rn
extrait de votre convention collective ici : rn
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?cidTexte=KALITEXT000005687157&idSectionTA=KALITEXT000005687157>